



Assemblée générale

Distr. générale
19 août 2005
Français
Original: anglais

Soixantième session

Points 59 a) et 66 de l'ordre du jour provisoire*

Activités opérationnelles de développement : activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies

Promotion de la femme

Activités du Fonds de développement des Nations Unies pour la femme

Note du Secrétaire général

Le Secrétaire général a l'honneur de transmettre à l'Assemblée générale le rapport sur les activités du Fonds de développement des Nations Unies pour la femme, établi en application de la résolution 39/125 de l'Assemblée générale, en date du 14 décembre 1984.

Résumé

Le présent rapport fait le point des programmes et activités du Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM) pour l'année 2004. On y trouve une évaluation de l'état d'avancement de l'application du plan de financement pluriannuel 2004-2007, ainsi que des résultats concrets obtenus par le Fonds au cours de l'année considérée. Le rapport se termine par un ensemble de recommandations visant à renforcer encore l'efficacité des activités de développement et l'efficacité sur le plan de l'organisation.

* A/60/150.



Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Introduction	1–2	3
II. Gestion du programme et des fonds.....	3–77	3
A. Aperçu	3–8	3
B. Efficacité des activités de développement.....	9–45	5
C. Efficacité d'UNIFEM.....	46–71	15
D. Difficultés et priorités futures	72–76	21
III. Recommandations	77	23

I. Introduction

1. Le présent rapport fait le point des programmes et activités du Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM) pour l'année 2004. On y trouve une évaluation de l'état d'avancement de l'application du plan de financement pluriannuel 2004-2007, ainsi que des résultats concrets obtenus par le Fonds au cours de l'année considérée. Le rapport se termine par un ensemble de recommandations visant à renforcer encore l'efficacité des activités de développement et l'efficacité sur le plan de l'organisation.

2. Le mandat de trois ans des membres du Comité consultatif (Canada, Jordanie, Mexique, Niger et Slovaquie) a commencé en 2004. Les membres du Comité, présidé par la Jordanie, ont continué de fournir des orientations et des conseils précieux au Fonds.

II. Gestion du programme et des fonds

A. Aperçu

3. En mars 2005, l'examen décennal du Programme d'action de Beijing¹ a mis en évidence les avancées et les lacunes propres à chaque région. Le résultat global conforte le Fonds dans ses initiatives sur le renforcement des capacités nationales de mise en œuvre et de suivi des responsabilités pour progresser dans les domaines de l'égalité des sexes et de l'émancipation des femmes, dans le cadre du Programme d'action de Beijing, de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité en date du 31 octobre 2003 et de plus de 120 plans d'action nationaux pour l'amélioration de la condition de la femme.

4. Le présent rapport rend compte des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs du plan de financement pluriannuel d'UNIFEM en utilisant les indicateurs appliqués aux objectifs définis dans le plan. Il comporte trois chapitres alignés sur le cadre de résultats (voir DP/2004/5 et Corr.1, sect. III.B) approuvé en janvier 2004 par le Conseil d'administration du PNUD et du FNUAP (DP/2004/5), qui peut-être résumé comme suit :

a) **Résultat 1 (au niveau macrosocial)** – Élaboration et mise en application de lois et de politiques nationales et régionales visant à promouvoir et à protéger les droits humains des femmes :

- 1.1 Retrait des dispositions discriminatoires;
- 1.2 Adoption ou mise en œuvre de lois et de politiques visant à promouvoir les droits humains des femmes;
- 1.3 Respect des engagements en matière de lois et de politiques visant à promouvoir l'égalité des sexes;
- 1.4 Incorporation de dispositions relatives à l'égalité des sexes dans les constitutions nationales;
- 1.5 Mobilisation et allocation de ressources afin d'appuyer la mise en œuvre de plans et de politiques en faveur de l'égalité des sexes;

- 1.6 Prise en compte de l'égalité des sexes dans les stratégies de lutte contre la pauvreté et dans les approches sectorielles.

b) **Résultat 2 (au niveau intermédiaire)** – Mobilisation de la volonté politique et des capacités techniques et création de mécanismes de suivi des responsabilités dans les principales institutions afin de favoriser le renforcement du pouvoir des femmes :

- 2.1 Disponibilité et utilisation de données ventilées par sexe en vue d'élaborer des politiques répondant aux besoins particuliers des femmes et d'en assurer le suivi;
- 2.2 Intégration du principe de l'égalité des sexes dans les politiques, programmes et allocations de ressources des organisations régionales, nationales et locales;
- 2.3 Prise en compte, dans le cadre des activités entreprises pour concrétiser les objectifs du Millénaire pour le développement, des bilans communs de pays, des plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement et des opérations de maintien de la paix, des objectifs arrêtés en matière d'égalité des sexes;
- 2.4 Appui des équipes de pays des Nations Unies et des banques multilatérales de développement aux initiatives visant à promouvoir l'égalité des sexes.

c) **Résultat 3 (au niveau intermédiaire)** – Maîtrise du sujet par les défenseurs de l'égalité des sexes afin qu'ils soient à même de faire évoluer les politiques, les programmes et les allocations de ressources :

- 3.1 Influence des associations de femmes sur les politiques générales;
- 3.2 Renforcement des capacités des organisations gouvernementales et non gouvernementales nationales et régionales de promouvoir les droits des femmes;
- 3.3 Efficacité avec laquelle les groupes thématiques interorganisations chargés des questions relatives à l'égalité des sexes interviennent auprès des équipes de pays des Nations Unies.

d) **Résultat 4 (au niveau microsocial)** – Modification des comportements et pratiques préjudiciables et discriminatoires afin de promouvoir et de protéger les droits des femmes et des filles :

- 4.1 Traitement du sujet de l'égalité des sexes par les médias;
- 4.2 Efficacité des campagnes visant à prévenir, combattre et suivre les actes de violence sexiste;
- 4.3 Efficacité des mécanismes institutionnels mis en place à l'échelon national pour prévenir, combattre et suivre les actes de violence sexiste;
- 4.4 Élimination des inégalités salariales entre les hommes et les femmes.

5. La section B, traitant de l'efficacité des activités de développement, s'articule autour des quatre objectifs du cadre de résultats stratégiques, à savoir : combattre la féminisation de la pauvreté, mettre fin à la violence à l'égard des femmes, enrayer la propagation du VIH/sida, et réaliser l'égalité des sexes en régime démocratique et

dans les pays qui sortent d'un conflit. Pour chacun de ces objectifs, la section retrace les progrès enregistrés pour ce qui est du cadre souligné ci-dessus et de résultats aux niveaux macrosocial, intermédiaire et microsocial. Elle fait aussi le point des activités de renforcement des capacités qu'UNIFEM mène dans le monde entier pour promouvoir l'utilisation d'instruments de suivi des responsabilités (à savoir budgétisation tenant compte des besoins particuliers des femmes, engagements pris en matière de droits de l'homme, données et statistiques, média et communications).

6. La section C rend compte des progrès réalisés pour ce qui est des objectifs définis dans la matrice d'efficacité d'UNIFEM (DP/2005/24, sect. III), à savoir : a) reconnaissance de la cohérence, de la pertinence et de la viabilité des produits et des services; b) capacités des programmes d'UNIFEM d'être à la hauteur de la demande; c) renforcement des partenariats pour assurer de nouveaux appuis plus vastes; d) harmonisation de la gestion d'UNIFEM et de ses pratiques et politiques en matière de ressources humaines en vue de rendre compte de son engagement en faveur de l'excellence, de l'autonomisation des femmes et de la protection de leurs droits; et e) établissement d'une base de ressources plus large, plus diversifiée et plus fiable.

7. La section D inventorie les principaux problèmes et priorités, en tirant les enseignements de la période sur laquelle porte le présent rapport.

8. Le Fonds contribue à l'obtention des résultats ici présentés, sans pour autant se substituer aux partenaires nationaux et régionaux dans la réalisation de ces résultats. Il joue un rôle de facilitateur, de défenseur de la cause et de conseiller technique auprès des gouvernements et des partenaires de la société civile collaborant avec d'autres organismes du système, les donateurs bilatéraux et d'autres intervenants.

B. Efficacité des activités de développement

9. Il ressort des rapports sur la première année de l'application du plan de financement pluriannuel 2004-2007 que dans 41 cas, UNIFEM avait contribué au renforcement des politiques et lois visant à renforcer les moyens d'action et les droits des femmes; dans 77 cas, UNIFEM avait contribué au renforcement de la capacité d'institutions clefs de respecter leurs engagements en matière d'égalité des sexes; dans 64 cas, le Fonds avait accru la capacité des défenseurs de l'égalité des sexes au niveau des organisations et réseaux gouvernementaux et non gouvernementaux de plaider en faveur de l'égalité des sexes; et dans 16 cas, le Fonds avait contribué à mettre un terme à des pratiques nuisibles qui constituent une discrimination contre les femmes et les filles.

1. Objectif 1 : combattre la féminisation de la pauvreté

10. Le Fonds combat la féminisation de la pauvreté dans le cadre des objectifs du Millénaire pour le développement et compte tenu des réalités et des possibilités dans chaque région. Ses principaux programmes dans ce domaine concernent le soutien à des modalités de budgétisation favorisant l'égalité entre les sexes dans 34 pays, la promotion d'une réforme agraire favorable aux femmes en Asie centrale et l'aide aux travailleuses migrantes en Asie et dans les États arabes.

a) Sur le plan global. Renforcement des politiques et des lois en vue d'améliorer les perspectives économiques des femmes

11. UNIFEM a soutenu la prise en compte de l'égalité des sexes dans les stratégies de réduction de la pauvreté en Afrique et dans les Caraïbes. Les initiatives de budgétisation favorisant l'égalité entre les sexes au Mozambique, au Nigéria, en République-Unie de Tanzanie et au Sénégal ont permis de recueillir sur les apports et besoins économiques des femmes des informations susceptibles d'influer sur les stratégies de réduction de la pauvreté. Au Sénégal, l'initiative consistait en un partenariat entre le Groupe de suivi du Document de stratégie pour la réduction de la pauvreté du Ministère de l'économie et des finances, et le Ministère de la condition de la femme, dont l'objet était la création d'un cadre global prenant en compte l'égalité des sexes pour suivre la mise en œuvre de la stratégie de réduction de la pauvreté. Au Mozambique, le soutien apporté par UNIFEM et le PNUD à la formation de formateurs dans le domaine de la budgétisation favorisant l'égalité entre les sexes a abouti à la création d'un groupe d'intérêt spécial sur les questions ayant trait à l'égalité des sexes, auquel participent le Gouvernement, la société civile et les donateurs. Ce groupe veille à la prise en compte systématique du souci de l'égalité des sexes dans la stratégie de réduction de la pauvreté du Mozambique et dans le budget national. Dans les Petites Antilles, UNIFEM, en partenariat avec le PNUD, examine le Document de stratégie pour la réduction de la pauvreté, qui sera présenté aux gouvernements en 2005.

12. La budgétisation favorisant l'égalité entre les sexes touche toutes les catégories d'objectifs et de résultats visés par UNIFEM. Le programme lancé en 2001 par le Fonds dans ce domaine a obtenu le soutien des Gouvernements belge, britannique et italien ainsi que de l'Union européenne. Il a enregistré des progrès pour ce qui est de trois résultats à atteindre à long terme : a) rendre les processus budgétaires plus responsables, plus transparents et plus participatifs; b) prendre en compte, lors des ouvertures de crédits et de la mobilisation de fonds, les objectifs d'égalité entre les sexes énoncés dans le Programme d'action de Beijing, dans la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et dans les objectifs du Millénaire pour le développement; et c) accroître les compétences aux niveaux régional, national et local. En 2004, le Fonds a fourni à 34 pays une assistance technique ou financière pour la mise en œuvre aux échelons national et local d'outils de budgétisation favorisant l'égalité entre les sexes.

13. Ces initiatives facilitent la conclusion d'accords nationaux et locaux en vue de rendre les processus budgétaires plus soucieux de l'égalité des sexes. UNIFEM et plusieurs autres partenaires appuient les initiatives en faveur du changement aux niveaux national et local. En Inde, le Ministère des finances a demandé à 18 autres ministères de présenter leurs budgets de fonctionnement et leurs demandes de dotation pour l'exercice 2005-2006 en regroupant les données de manière à indiquer les montants alloués et dépensés en faveur des femmes. Au Sénégal, des parlementaires ont demandé des outils de budgétisation permettant d'étudier la vulnérabilité des femmes au VIH/sida et le comité directeur du projet de budgétisation favorisant l'égalité des sexes se livre à un exercice de budgétisation adaptée pour préparer le troisième plan national en faveur des femmes. En Équateur, les initiatives de budgétisation favorisant l'égalité des sexes menées au niveau local ont permis l'adoption d'un arrêté municipal prévoyant l'embauche prioritaire des femmes pour les ouvrages d'équipement financés par la municipalité de Cuenca, la

création d'un fonds de soutien à la création de microentreprises par les femmes locales.

14. Au Kirghizistan et au Tadjikistan, l'action du Fonds a permis d'obtenir des résultats positifs pour ce qui est de l'accès des femmes à la propriété de biens. Au Kirghizistan, le projet a consisté en un partenariat avec le Centre de réforme agraire, qui relève du Ministère de l'agriculture et de la gestion des eaux. Les échanges d'informations entre les dirigeants locaux et les responsables du projet ont abouti à un plus grand souci d'égalité entre les sexes de la part des administrations locales et ont permis de répertorier des cas concrets pour justifier la rédaction de projets d'amendement à la loi foncière, qui ont été soumis au Parlement en 2004. Les conseillers juridiques du projet ont, en coopération avec les autorités locales, dispensé des formations dans 47 permanences d'aide juridique, et 30 % des responsables des autorités locales ont continué à collaborer avec ces conseillers juridiques. Au Tadjikistan, le Parlement a adopté 4 des 11 amendements visant à renforcer l'égalité entre les sexes dans le Code foncier, et le Président de la République les a promulgués en 2004. Un conseil de coordination, présidé par le Vice-Premier Ministre, appuie le processus en cours visant à promouvoir, en matière de réforme agraire, des politiques et lois qui soient favorables aux femmes.

b) Sur le plan intermédiaire. Impulsion, engagement, capacité et responsabilité des institutions traditionnelles dans la lutte contre la féminisation de la pauvreté

15. Les principaux groupes sur lesquels UNIFEM concentre son action dans ce domaine sont, d'une part, les utilisateurs et les producteurs de statistiques et, d'autre part, les organisations gouvernementales nationales et locales qui influent sur les options offertes aux femmes migrantes.

16. Des données fiables et ventilées par sexe sont nécessaires pour formuler les politiques gouvernementales, mettre au point des stratégies de lutte contre la féminisation de la pauvreté et suivre les progrès accomplis dans la mise en œuvre du Programme d'action de Beijing, de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et des objectifs du Millénaire pour le développement. UNIFEM soutient les efforts fournis par les instituts d'études statistiques et les ministères concernés pour développer des compétences durables et tenir des bases de données précises en vue de renforcer les droits et le pouvoir d'action des femmes dans 18 pays et mène aussi des activités régionales à cette fin en Afrique, dans les États arabes, en Asie centrale et du Sud, en Europe orientale et en Amérique latine.

17. Leurs options en matière d'emploi étant limitées dans leur pays d'origine, les femmes émigrent à la recherche de la sécurité économique. UNIFEM a aidé des gouvernements à instituer des réformes en faveur des femmes migrantes dans les pays d'origine et de destination, notamment en Jordanie (pays de destination), en Indonésie, au Népal, aux Philippines et à Sri Lanka. En 2004, il a appuyé la réalisation d'études cartographiques qui ont abouti, à Bohol (Philippines), à l'établissement d'un projet d'ordonnance, lequel protège les femmes durant toutes les phases de la migration et prévoit la mise à l'essai, dans le cadre des politiques et programmes de réintégration, d'un plan de mobilisation de l'épargne et d'investissement productif utilisant les rapatriements de salaires.

c) Sur le plan intermédiaire. Capacité des défenseurs de l'égalité des sexes de lancer des politiques et les programmes de lutte contre la féminisation de la pauvreté

18. UNIFEM encourage les défenseurs et les réseaux de défense des droits des femmes au sein des gouvernements et de la société civile à acquérir les connaissances et les moyens leur permettant d'élaborer des stratégies macroéconomiques de réduction de la pauvreté favorables aux femmes, et les compétences nécessaires pour plaider en faveur de l'amélioration des perspectives économiques des femmes pauvres. Des initiatives régionales sont en cours au Mexique et en Amérique centrale, en Afrique francophone et australe, en Europe centrale et orientale, et en Asie du Sud et du Sud-Est. Le réseau des femmes économistes d'Afrique australe, créé en septembre 2004 avec le concours d'UNIFEM, reproduit les structures opérationnelles du Réseau des femmes économistes africaines, constitué en 2003 à Dakar avec le soutien d'UNIFEM. Le réseau des femmes économistes d'Afrique australe s'affiliera au Réseau des femmes économistes africaines en 2005. UNIFEM aide les travailleuses à domicile en Inde : en 2004, son partenaire local Homenet a obtenu la mise à l'essai, dans 50 districts, d'un plan de sécurité sociale destiné aux travailleurs du secteur non structuré âgés de plus de 60 ans et ayant un revenu mensuel inférieur à 6 500 roupies. En Indonésie, Homenet a amené le Bureau central des statistiques à institutionnaliser la collecte de données sur les femmes travaillant dans le secteur non structuré.

d) Sur le plan local. Modification des comportements et pratiques préjudiciables et discriminatoires qui perpétuent la féminisation de la pauvreté

19. UNIFEM expérimente des initiatives qui tendent à modifier les stéréotypes sur les choix et les possibilités que le marché offre aux femmes. En 2004, le Fonds s'est concentré sur de nouveaux partenariats visant à donner aux femmes davantage de chances de profiter des technologies de l'information et de la communication, positionnant les productrices rurales à un niveau plus élevé de la chaîne de valeur. De ce fait, on a observé une amélioration des possibilités économiques dans les États arabes, en Afghanistan, en Inde, au Malawi, au Rwanda, en Zambie et au Zimbabwe.

20. Depuis 2001, UNIFEM, le Gouvernement jordanien, Cisco Systems et le PNUD travaillent en partenariat pour que les femmes et les hommes bénéficient à égalité des technologies de l'information et des communications. Cette initiative a permis de former dans 12 académies Cisco un millier de personnes, dont 60 % étaient des femmes. Soixante-dix pour cent d'entre elles environ ont trouvé un emploi dans le secteur de l'information et des communications lors de foires à l'emploi. L'expérience a débouché sur un partenariat dans un « village électronique », où UNIFEM a fourni une assistance technique pour élaborer une approche type faisant intervenir des partenaires publics et privés et faire en sorte que les femmes bénéficient du soutien apporté par le Gouvernement à des initiatives dans les villages de Lib et de Mleih.

2. Objectif 2 : mettre fin à la violence à l'égard des femmes

21. Depuis le début des années 90, lorsque UNIFEM a engagé l'ONU à accorder une plus grande attention à la lutte contre la violence à l'égard des femmes, de

nombreux organismes des Nations Unies défendent cette cause. La démarche interinstitutions dans l'administration du Fonds d'affectation spéciale d'UNIFEM pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes, créé en 1996 en application de la résolution 50/166 de l'Assemblée générale en date du 23 décembre 1995, a amélioré la coordination des initiatives dans ce domaine.

22. Le peu d'informations sur la violence à l'égard des femmes à tous les niveaux est invoqué pour expliquer que son élimination ne figure pas dans les objectifs du Millénaire pour le développement. De nouvelles données apparaissent, néanmoins. C'est surtout par le concours qu'il apporte à la collecte et à la diffusion de statistiques, par son Fonds d'affectation spéciale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes et par le fonds régional analogue créé en Asie centrale et par un programme régional en Asie du Sud de lutte contre le trafic des femmes et des filles qu'UNIFEM s'efforce de mettre fin à la violence à l'égard des femmes.

a) Sur le plan global. Renforcement des politiques et lois pour protéger le droit des femmes de vivre à l'abri de la violence

23. UNIFEM a appuyé les efforts faits pour présenter, préserver ou durcir les législations nationales contre la violence dans 14 pays, pour renforcer les lois réprimant le trafic des êtres humains en Asie du Sud, pour durcir les mesures prises par les pouvoirs publics face aux meurtres de femmes et de jeunes filles en Amérique centrale et dans la région andine et pour ériger en infraction pénale les violences sexistes en Sierra Leone et les violences sexuelles au Pérou. Au sein des Nations Unies, UNIFEM s'est attaché à préconiser l'application systématique d'une politique visant à combattre la violence contre les femmes dans le recensement des besoins au lendemain d'un conflit et dans les interventions en cas de crise.

24. Parmi les résultats obtenus figurent l'élaboration, la présentation ou l'adoption de lois réprimant la violence familiale au Kazakhstan, en ex-République yougoslave de Macédoine, au Népal, en République démocratique populaire lao, au Tadjikistan et au Zimbabwe. Lorsque les efforts visant à réformer les lois et politiques en sont au premier stade, UNIFEM s'attache à favoriser des analyses et des évaluations et à rapprocher les points de vue. À la Barbade, il a apporté son concours au Collectif contre le harcèlement sexuel, pour éclairer la réforme du droit pénal. En Sierra Leone, UNIFEM a aidé la Commission de réforme du droit à entreprendre un examen complet du cadre juridique en vue d'ériger en infraction pénale les actes de violence sexiste.

25. Dans le cadre de son programme régional de lutte contre la traite des êtres humains en Asie du Sud, UNIFEM a apporté son concours à la réalisation d'une étude visant à cerner les domaines où il convient de renforcer la justice pénale au Bangladesh, en Inde, au Népal et au Pakistan. De ce fait, des amendements à la législation existante ont été proposés au Népal, où le Parlement a été saisi d'un nouveau projet de loi.

b) Sur le plan intermédiaire. Impulsion, engagement, capacité et responsabilité des institutions traditionnelles dans la lutte contre la violence à l'égard des femmes

26. UNIFEM aide à renforcer les capacités des organismes responsables, faisant porter ses efforts sur la justice, la police, le Parlement, les ministères de la santé et des affaires étrangères, les instituts de statistique et les partenaires de l'ONU. Il

appuie les efforts visant à améliorer la production et l'utilisation des données en Égypte, en Inde, en Jordanie, au Mexique, à Sainte-Lucie, en Syrie, en Thaïlande et au Zimbabwe.

27. L'action d'UNIFEM au Mexique auprès de l'Institut national de statistique (INEGI), du Ministère de la santé et de l'Institut des femmes a contribué à produire des données qui confirment la nécessité de renforcer les protocoles et services sanitaires destinés à prendre en charge les violences familiales, surtout dans les pays où les situations de vulnérabilité sont les plus graves. UNIFEM et l'INEGI ont mis en commun avec El Salvador, le Honduras et le Nicaragua les innovations qu'ils ont introduites dans les politiques et les pratiques.

c) Sur le plan intermédiaire. Savoir et capacité des défenseurs de l'égalité des sexes de lancer des politiques et programmes visant à mettre fin à la violence à l'égard des femmes

28. C'est par le truchement de son Fonds d'affectation spéciale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes qu'UNIFEM renforce l'influence des organisations féminines et leur capacité de lancer des interventions novatrices pour combattre les violences sexistes à l'échelon national. Il accorde des bourses d'un montant total de 8,3 millions de dollars dans 96 pays. En 2004, les bourses accordées à 17 organisations de lutte contre la violence pendant et après les conflits se sont élevées au total à 900 000 dollars.

29. Les organisations bénéficiaires ont obtenu des résultats et se sont fait connaître. En Asie centrale, la création d'un fonds régional analogue, avec l'assistance du Gouvernement allemand, a permis de renforcer les capacités et de forger des partenariats : en Ouzbékistan, l'organisation non gouvernementale Ikbol a lancé une campagne de sensibilisation aux violences sexistes chez les militaires, qui a abouti à l'intégration de son module dans le plan de formation de 2004 du Ministère de la défense.

d) Sur le plan local. Modification des comportements et pratiques préjudiciables et discriminatoires qui perpétuent la violence à l'égard des femmes

30. UNIFEM mène des campagnes de sensibilisation et use de la presse pour favoriser la modification des comportements. L'action à mener à cet égard comporte deux volets : apporter un concours aux campagnes, dont « Seize jours pour mettre fin à la violence à l'égard des femmes », menées par des milliers d'organisations dans le monde entier et former des partenariats avec le secteur privé pour mobiliser de nouvelles ressources en faveur des efforts nationaux ainsi que des partenariats avec les hommes pour changer les mentalités. Au Brésil, UNIFEM a collaboré étroitement avec l'agence publicitaire Full Jazz pour créer des publicités en vue d'une campagne nationale, ayant pour slogan « Bem Querer Mulher » (Prendre soin des femmes), qui a été lancée le 25 novembre 2004 à la télévision, à la radio et dans la presse. Les dons serviront à créer un fonds national administré par UNIFEM et chargé de lutter contre la violence à l'égard des femmes au Brésil, calqué sur le Fonds d'affectation spéciale.

3. Objectif 3 : enrayer la propagation du VIH/sida

31. UNIFEM préconise d'intégrer la problématique hommes-femmes et les droits de l'homme dans la prise en charge du VIH/sida – notamment pour combattre la discrimination dont sont victimes les femmes séropositives ou sidéennes ou touchées par cette maladie – et met en relief les réalisations et les perspectives de ces femmes. L'initiative lancée par six pays et soutenue par le Fonds japonais pour la sécurité humaine est le programme le plus important mis en œuvre par UNIFEM dans ce domaine.

a) Sur le plan global. Renforcement des politiques et lois pour enrayer la propagation du VIH/sida

32. UNIFEM collabore avec de vastes réseaux pour faire intégrer les problèmes relatifs à l'égalité des sexes et aux droits de l'homme dans les plans nationaux de lutte antisida au Burundi, au Cambodge, au Honduras, au Rwanda, en Thaïlande et au Zimbabwe ainsi que dans la définition des politiques aux Caraïbes, en Inde, au Kenya et en Asie du Sud. À la suite d'un programme de formation à l'intention du Conseil national antisida du Zimbabwe, des directives types sur l'intégration du principe de l'égalité des sexes et des droits de l'homme dans les mesures de prise en charge, de prévention, d'accompagnement et de traitement du VIH/sida seront adoptées sous forme de politiques. Au Kenya, UNIFEM a apporté une aide à des réseaux antisida et féminins qui faisaient campagne en faveur de l'adoption par le Parlement d'un projet de loi sur la prévention et la lutte antisida, tenant compte des sexospécificités.

b) Sur le plan intermédiaire. Impulsion, engagement, capacité et responsabilité des institutions traditionnelles dans la lutte contre le VIH/sida

33. UNIFEM collabore avec les Ministères hondurien, brésilien et cambodgien de la santé, avec des associations religieuses au Nigéria et avec le patronat dans le secteur public en Inde. Son action auprès des Chemins de fer indiens – le troisième employeur public dans le monde et le plus important en Inde avec 1,8 million d'employés – reste efficace. Une stratégie élaborée avec la Division Vijayawada des South Central Railways (qui compte 29 000 salariés) a recours à l'éducation mutuelle pour renseigner les cheminots sur la sexospécificité et le sida. Cette méthode est reproduite actuellement dans toutes les zones ferroviaires de l'Union indienne. Les partenariats avec le PNUD, l'OIT, ONUSIDA, la société civile et la Société antisida dans l'Andhra Pradesh revêtent une importance cruciale pour le succès de cette action. Le projet a permis d'enrichir considérablement les données de départ sur les sexospécificités, qui peuvent servir à définir des politiques et programmes sur les diverses dimensions du VIH/sida. D'autres innovations sont en cours : mise en place d'un fonds renouvelable en faveur des femmes touchées par la séropositivité et d'une stratégie de communication sur la masculinité et la responsabilité des hommes.

c) Sur le plan intermédiaire. Capacité des défenseurs de l'égalité des sexes de renforcer les politiques et programmes pour enrayer la propagation du VIH/sida

34. UNIFEM concourt au renforcement de la capacité des réseaux de femmes séropositives de militer en faveur de la mise en place de politiques et services en Afrique, au Cambodge et en Inde, et associe des groupes de recherche aux efforts visant à mettre en relief les aspects sexospécifiques de la pandémie. UNIFEM a aidé le Réseau de femmes séropositives en Inde à participer à de grandes rencontres aux échelons national et international et à adhérer à la Coalition mondiale sur les femmes et le sida. Ce réseau, à son tour, a mobilisé une assistance auprès de donateurs.

d) Sur le plan local. Modification des comportements et pratiques préjudiciables et discriminatoires qui perpétuent l'inégalité des sexes dans le contexte du VIH/sida

35. UNIFEM s'attaque à l'opprobre et à la discrimination dont sont victimes les femmes contaminées ou touchées par le VIH/sida et soutient la diffusion des stratégies de prévention soucieuses de l'égalité des sexes dans les médias et dans le cadre de programmes pilotes dans 10 pays.

36. UNIFEM crée, à titre expérimental, des zones d'autonomisation des femmes en Inde, au Brésil et au Zimbabwe pour faire apparaître le lien causal entre la progression de l'égalité des sexes et la baisse de la prévalence du VIH/sida. À Mutoko (Zimbabwe) – village durement frappé par le VIH/sida –, un programme pilote soutenu par UNIFEM a attiré des partenaires très divers, tels que la FAO, l'UNICEF et l'UNESCO. Villageoises et villageois formés sur place assument des responsabilités dans les organisations politiques locales; la participation des hommes aux soins à domicile augmente et les femmes séropositives constatent que l'opprobre et la discrimination ont diminué.

4. Objectif 4 : réaliser l'égalité des sexes en régime démocratique et au lendemain de conflits

37. UNIFEM appréhende ce but dans sa globalité, mobilisant un soutien en faveur des droits civiques des femmes en tant qu'électrices, candidates et dirigeantes dans tous les domaines d'activité. UNIFEM associe celles et ceux qui défendent les droits des femmes aux processus politiques et les aide à mieux prôner les aménagements institutionnels qui permettront aux dirigeantes d'exercer une influence lors de la reconstruction d'un pays après un conflit. Les programmes les plus importants d'UNIFEM dans ce domaine soutiennent la mise en œuvre de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes dans toutes les régions et encouragent une justice soucieuse de l'égalité des sexes dans l'effort de reconstruction consécutif à un conflit dans plus de 20 pays.

a) Sur le plan global. Renforcement des politiques et lois pour réaliser l'égalité des sexes en régime démocratique

38. UNIFEM a appuyé les efforts visant à faire adopter ou appliquer des lois relatives à l'égalité des sexes au Kosovo (Serbie-et-Monténégro), au Moldova et en Sierra Leone, à élaborer ou à renforcer des plans ou politiques en faveur de l'égalité des sexes au Brésil, au Burundi, en Équateur, au Venezuela et au Zimbabwe, à

consacrer le principe de l'égalité des sexes dans les constitutions en Afghanistan, en Bolivie et dans les pays d'Afrique. Au Burundi, UNIFEM a formé un partenariat avec l'Association des Parlementaires européens pour l'Afrique et le Réseau de femmes parlementaires d'Afrique centrale pour incorporer la notion d'égalité des sexes dans la Constitution et le Code électoral. Ces efforts ont été relayés par le projet en faveur de l'égalité des sexes mené par UNIFEM pour le compte du PNUD et du Ministère des affaires sociales, qui a conduit à l'adoption d'une politique nationale en la matière.

39. Dans les pays qui sortent d'un conflit, les élections présentent des défis et des possibilités pour les femmes en tant que candidates et électrices. En Afghanistan, une « réunion-débat » bénéficiant du soutien d'UNIFEM – première tribune publique sur les droits des femmes, réunissant 150 militantes et femmes journalistes, qui ont engagé un dialogue avec 10 des 18 candidats à la présidence – a été diffusée à l'échelon national. Avec une ONG locale, UNIFEM a assuré une formation à l'intention des commissaires électoraux pour leur faire mieux comprendre le rôle des femmes dans le processus électoral. Au Ghana, UNIFEM a apporté une aide à la Fédération internationale des avocates pour former celles qui aspirent à exercer la profession à l'intégration des préoccupations féminines dans les campagnes électorales. Cette action a contribué à faire augmenter de 10 % la représentation des femmes au Parlement.

40. Une assistance de l'Union européenne et du Ministère britannique du développement international a permis à une équipe iraquienne d'UNIFEM de collaborer avec le Ministère des municipalités en vue de prôner la participation des femmes aux élections en Iraq, grâce à la sensibilisation des responsables, au sein des ministères compétents, au rôle des femmes dans les élections. UNIFEM a joué un rôle stratégique en aidant des femmes à rencontrer les 25 membres du Conseil de gouvernement iraquien pour obtenir une représentation féminine de 25 % au sein du Gouvernement, démarche qui a abouti à la nomination de six femmes ministres. UNIFEM a collaboré avec le Département des affaires politiques et d'autres partenaires de l'ONU pour encourager la participation de l'électorat, et les femmes ont donc représenté un pourcentage important des votants (55 % contre 45 % pour les hommes).

b) Sur le plan intermédiaire. Engagement et capacité des institutions d'assurer l'égalité des sexes

41. UNIFEM a participé plus activement aux évaluations concertées des besoins en matière de reconstruction au lendemain de conflits en Afrique et dans les pays arabes par le renforcement des institutions régionales, afin de les aider à mettre leurs politiques en conformité avec la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et les appliquer.

42. En Afrique, le partenariat stratégique d'UNIFEM avec l'Autorité intergouvernementale pour le développement a conduit à l'adoption d'une politique régionale relative à l'égalité des sexes par les ministres responsables de la condition féminine et à l'élaboration d'une telle politique au Soudan. En 2004, UNIFEM s'est attaché à faire intégrer l'égalité des sexes dans les travaux menés par l'ONU et l'Union africaine en amont de la Conférence internationale sur la paix, la sécurité, la démocratie et le développement dans la région des Grands Lacs. Il a aidé à affecter une spécialiste de la condition féminine au Bureau du Représentant spécial du

Secrétaire général pour les Grands Lacs et participé aux travaux d'une réunion régionale en octobre 2004, au cours de laquelle plus d'une centaine de femmes de la région des Grands Lacs ont élaboré la Déclaration de Kigali, qui souligne le rôle des femmes dans la résolution des conflits. Cette déclaration a été incorporée ultérieurement dans la Déclaration de Dar es-Salaam sur la paix, la sécurité, la démocratie et le développement adoptée à l'issue du premier Sommet des chefs d'État et de gouvernement, tenu les 19 et 20 novembre 2004.

43. UNIFEM mène des initiatives concrètes pour rendre les institutions dans plus d'une vingtaine de pays mieux à même d'appliquer la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, notamment au moyen de programmes régionaux en Asie du Sud-Est et dans les pays arabes. Les initiatives au Nigéria et au Zimbabwe sont axées sur le système judiciaire. UNIFEM renforce la capacité de mettre en application la Convention dans les révisions constitutionnelles au Rwanda et au Burundi et dans la législation nationale au Nigéria. Le partenariat entre UNIFEM et le Ministère mexicain des affaires étrangères a porté, entre autres, sur l'élaboration d'un programme de formation aux droits des femmes, à l'intention des personnels du ministère, qui l'offre désormais systématiquement à ses employés. En Afghanistan, les initiatives étaient orientées vers le renforcement des capacités des institutions judiciaires et gouvernementales.

c) Sur le plan intermédiaire. Savoir et capacité des défenseurs de l'égalité des sexes de lancer des politiques et programmes visant à favoriser l'égalité des sexes en régime démocratique et de réformer dans ce sens ceux qui existent déjà

44. UNIFEM a continué d'apporter son concours à l'application de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité en Afrique, dans la région andine, les pays arabes, les Balkans et le sud du Caucase. Le programme d'UNIFEM pour le sud du Caucase, relatif aux femmes, à la consolidation de la paix et à la résolution des conflits, a été axé sur les activités et stratégies visant à renforcer les mécanismes de promotion de l'égalité entre les sexes, par la mise en application de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et la résolution 1325 (2000). Les réseaux pour les femmes et la paix constitués en Azerbaïdjan, en Géorgie et en Arménie ont lancé des initiatives concrètes visant à mettre en application cette résolution. En Azerbaïdjan, la Coalition 1325, travaille de concert avec le Comité d'État pour les affaires féminines, le secrétariat du Programme national en faveur de la réduction de la pauvreté et du développement économique et l'équipe des Nations Unies afin que le nouveau programme décennal de réduction de la pauvreté et les mécanismes nationaux de mise en œuvre des OMD tiennent pleinement compte des priorités et des besoins des femmes en Azerbaïdjan, notamment les femmes déplacées dans leur propre pays.

d) Sur le plan local. Modification des comportements et pratiques préjudiciables et discriminatoires qui perpétuent l'inégalité des sexes

45. UNIFEM apporte son soutien à des stratégies médiatiques et à des actions de sensibilisation qui créent un climat propice à la promotion des femmes et à l'exercice de leurs droits en régime démocratique. Dans la région arabe, UNIFEM a concouru à la création en Iraq de la première station radiophonique féminine servant à informer les femmes sur les élections. Dans au moins 10 pays en 2004, UNIFEM a

accompagné des actions de formation et la création de réseaux entre journalistes afin qu'ils consacrent davantage de reportages aux droits et à la promotion des femmes.

C. Efficacité d'UNIFEM

46. Les cinq objectifs de résultat qui figurent dans le cadre approuvé par le Conseil d'administration (DP/2004/5) servent de guide pour suivre les progrès en matière d'efficacité réalisés par le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM) dans le contexte du nouveau plan de financement pluriannuel.

1. Objectif 1 : Cohérence, pertinence et viabilité des produits et des services d'UNIFEM

47. Il est particulièrement important de savoir dans quelle mesure : a) les initiatives novatrices proposées par UNIFEM sont adoptées et transposées à une plus grande échelle en vue de les inscrire dans la durée; b) les échos reçus rendent compte de l'utilité des produits et services; et c) les évaluations sont utilisées de manière stratégique pour tirer des enseignements qui permettent d'améliorer l'efficacité des interventions d'UNIFEM et de ses partenaires.

48. UNIFEM a recensé 17 cas où les initiatives qu'il avait soutenues en 2004 ont été reproduites, ou ont suscité un intérêt dans ce sens, et 11 cas où ces initiatives ont été transposées à une plus grande échelle ou institutionnalisées². Seize l'ont été par des pouvoirs publics, six par des organismes des Nations Unies, et six par des ONG, des partenaires du secteur privé ou des fondations privées. Le Ministère thaïlandais de la santé a institué des règles de prévention de la violence à l'égard des femmes dans 72 hôpitaux publics provinciaux en s'inspirant d'une initiative de création d'un centre de crise polyvalent lancée par UNIFEM. La budgétisation favorisant l'égalité entre les sexes est développée ou reproduite par le PNUD, l'UNICEF et l'Agence allemande de coopération technique au Maroc et en Colombie. Le Fonds international de développement agricole (FIDA) envisage d'imiter l'action d'UNIFEM en faveur des femmes qui produisent du beurre de karité au Burkina Faso. Dans les États arabes, notamment en Égypte, au Liban et au Maroc, Cisco Systems et UNIFEM reproduisent l'initiative qu'ils ont mise en œuvre en Jordanie pour favoriser la « cyberqualité » en informatique. De nouveaux partenaires participent à cette initiative : l'Union internationale des télécommunications et l'Agency for International Development des États Unis.

49. UNIFEM cherche à savoir dans quelle mesure ses produits et services sont adaptés aux possibilités et aux impératifs. Dans le cadre du programme de réforme agraire parrainé par le Fonds au Kirghizistan, était organisé un concours national au cours duquel 20 émissions télévisées et publications ont encouragé la population à utiliser les services d'UNIFEM. De ce fait, 6 671 personnes ont sollicité l'aide des bureaux de projets locaux. Les outils électroniques permettent également d'obtenir de meilleures données. En 18 mois, le portail Internet d'UNIFEM (<www.womenwarpeace.org>) a accueilli 4 millions de visites.

50. En 2004, UNIFEM a effectué trois évaluations de programme et trois évaluations de projet. UNIFEM fait partie du Groupe interinstitutions des Nations Unies sur l'évaluation et renforcera sa fonction d'évaluation au cours des trois prochaines années.

2. Objectif 2 : Capacités des programmes d'UNIFEM à la hauteur de la demande et possibilités d'introduire et d'appuyer l'innovation, l'apprentissage et les résultats à tous les niveaux

51. Doté d'un budget de base annuel légèrement supérieur à 20 millions de dollars et disposant de contributions complémentaires de quelque 25 millions de dollars en 2004, la capacité d'UNIFEM à répondre à la demande et à utiliser efficacement ces ressources limitées dépend de son aptitude à mobiliser les réseaux d'action et de connaissance pour élargir son influence. Grâce à une utilisation stratégique des moyens humains et financiers – et à des initiatives sous-régionales qui créent des communautés de pratique entre les pays – UNIFEM a appuyé des programmes dans 43 pays en 2004, et fourni des conseils techniques et/ou un financement catalyseur 40 autres.

52. Pour faire le bilan des progrès réalisés, UNIFEM a évalué, d'une part, son aptitude à rendre la réforme de l'Organisation des Nations Unies plus soucieuse de l'égalité des sexes, surtout grâce à sa participation à des mécanismes de coordination tels que le bilan commun de pays (BCP), le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD), le document de stratégie pour la réduction de la pauvreté et les objectifs du Millénaire pour le développement, et, d'autre part, la demande provenant des équipes de pays des Nations Unies, surtout à la suite de crises, dans le cadre de la reconstruction après un conflit, des appels globaux et d'autres mécanismes interorganisations.

a) Réforme de l'ONU

53. UNIFEM s'efforce d'améliorer la coordination de l'aide pour favoriser la prise en compte de l'égalité des sexes dans les mécanismes de coordination qui sont de plus en plus nombreux. Il a tiré de nombreux enseignements de la coordination de groupes thématiques sur l'égalité des sexes dans 11 pays, de la coordination des groupes consultatifs et des centres de liaison en Amérique centrale ainsi que de la participation à de tels groupes dans de nombreux autres pays.

54. UNIFEM a apporté des contributions à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement dans 20 pays et dans le cadre de trois initiatives régionales; aux exercices d'établissement des BCP/PNUAD dans 25 pays et dans le cadre de trois groupes de lecteurs régionaux; aux documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté dans sept pays et à une initiative d'analyse régionale. Ces contributions étaient très diverses : elles allaient des activités d'analyse et de sensibilisation dans l'optique de la réalisation des objectifs du Millénaire dans sept pays à l'organisation d'ateliers de formation régionaux visant à renforcer les moyens des personnes qui militent pour l'égalité des sexes et à mieux les faire participer à ces processus dans leur propre pays et à la soumission d'observations sur des projets de documents aux équipes de pays des Nations Unies.

55. À quatre reprises en 2004, la contribution apportée par UNIFEM aux BCP/PNUAD a permis au fonds de participer à des programmes communs qui améliorent l'efficacité du système des Nations Unies dans son ensemble et réduisent les coûts des opérations pour les pays de programme. Dans le bilan commun de pays et le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement concernant l'Égypte, on soulignait la nécessité de soutenir les capacités institutionnelles afin d'améliorer la condition des femmes et de renforcer leur pouvoir. Sous la direction d'UNIFEM, un programme commun a été créé avec le PNUD, le FNUAP et

l'UNICEF pour soutenir la mission multiforme du Conseil national pour les femmes. Vu sa présence et ses ressources limitées, le Fonds ne peut répondre à toutes les demandes d'aide ou de programmation commune, mais il s'efforce plutôt de trouver les compétences techniques nécessaires et de mobiliser, aux niveaux régional et mondial, les capacités et moyens qui renforceront le dispositif général des équipes de pays des Nations Unies et faciliteront leur accès à des ressources pour promouvoir l'égalité des sexes.

56. En sa qualité de président de l'équipe spéciale du Réseau interinstitutions pour les femmes et l'égalité des sexes, chargé de l'intégration d'une démarche soucieuse d'équité entre les sexes dans les bilans communs de pays et les plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement (aux travaux de laquelle participent le PNUD, l'UNICEF, le FNUAP et la Division de la promotion de la femme de l'ONU), UNIFEM a dirigé la mise au point d'un guide pratique pour renforcer la participation des groupes thématiques sur l'égalité des sexes aux processus de coordination. Ce guide est distribué partout dans le monde et est en cours de traduction en français et en espagnol. Ensuite, mesure directement liée aux objectifs du Millénaire pour le développement, UNIFEM a détaché son conseiller économique principal au projet du Millénaire afin de renforcer l'aspect lié à l'égalité des sexes dans le cadre de l'analyse de l'objectif 1. Il a participé activement aux travaux de l'équipe spéciale sur l'éducation et l'égalité entre les sexes du projet du Millénaire; il a produit un guide (*Pathway to Gender Equality*) pour rapprocher les objectifs du Millénaire pour le développement, la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et le Programme d'action de Beijing et il a tenu une consultation mondiale des réseaux de défense des droits des femmes en collaboration avec la Campagne pour la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement afin de contribuer à resserrer les liens entre la Conférence de Beijing et le Sommet du Millénaire. Enfin, UNIFEM travaille au niveau régional avec la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes pour produire des rapports analytiques en faveur de la présentation de rapports sur les objectifs du Millénaire pour le développement tenant compte des besoins particuliers des femmes; et avec le PNUD dans les pays francophones d'Afrique de l'Ouest et en Afrique australe pour renforcer les capacités d'analyse et de mise en œuvre afin d'établir un lien entre les documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté, les objectifs du Millénaire pour le développement et la budgétisation favorisant l'égalité des sexes.

b) Démarches pour intégrer les sexospécificités dans les objectifs du Millénaire pour le développement

57. Les activités de soutien aux objectifs du Millénaire pour le développement les plus poussées qui sont menées par UNIFEM au niveau national le sont dans le cadre d'un projet biennal exécuté pour le compte du PNUD dans cinq pays (Cambodge, Kenya, Kirghizistan, Maroc et Pérou). Ce programme est en cours d'exécution grâce au concours financier du Ministère britannique du développement international, du Gouvernement japonais et du Fonds d'affectation spéciale pour la mise en œuvre des objectifs du Millénaire pour le développement. Les objectifs de ce projet sont les suivants : démontrer aux décideurs et planificateurs de programmes combien il importe, pour le développement national, d'intégrer l'égalité des sexes dans les objectifs du Millénaire pour le développement, et améliorer le suivi et l'établissement des rapports en tenant compte des sexospécificités concernant les

progrès accomplis dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement.

58. Au Cambodge, le PNUD, la Banque mondiale, la Banque asiatique de développement, le Ministère britannique du développement international ainsi que des partenaires cambodgiens participent ensemble à ce projet pour rassembler une série de données et d'indicateurs, fixée d'un commun accord, visant à éclairer et à utiliser les processus relatifs aux objectifs du Millénaire pour le développement pour atteindre l'objectif 1 (éliminer la pauvreté et la faim) et l'objectif 8 (commerce). Au Kenya, des dialogues sur la pauvreté au niveau des districts permettent à plus de 800 femmes démunies, responsables d'ONG et d'organisations communautaires de quatre districts ruraux de faire entendre leur voix dans le cadre des processus relatifs aux objectifs du Millénaire pour le développement. Au Kirghizistan, le programme a permis aux parties intéressées provenant d'horizons très divers de s'entendre sur l'harmonisation des indicateurs à utiliser pour suivre l'application de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, du Programme d'action de Beijing et des objectifs du Millénaire pour le développement. Au Maroc, on utilisera les analyses provenant du projet pour tenir compte des préoccupations concernant l'égalité entre les sexes dans tous les aspects du rapport sur les objectifs du Millénaire pour le développement. Au Pérou, les réseaux de femmes et les médias ont intégré ces messages à la campagne sur les objectifs du Millénaire pour le développement parrainée par le PNUD, où les messages publicitaires vidéo et radio sensibilisent la population à la dimension sexospécifique des objectifs du Millénaire.

c) Crises et situations d'après conflit

59. En 2004, UNIFEM a fourni des conseils spécialisés sur la question de l'égalité entre les sexes pour des évaluations communes des besoins en Haïti, au Libéria et au Soudan. Il a présenté des propositions dans le cadre de 10 appels globaux d'urgence et joué un rôle de premier plan au sein du groupe de travail interinstitutions sur le désarmement, la démobilisation et la réinsertion.

60. La participation de l'UNIFEM aux efforts de l'ensemble du système de l'ONU face au tsunami qui a frappé l'Asie en décembre 2004 a fourni l'occasion d'aider les organisations féminines locales à promouvoir le choix de mode de subsistance, protéger les droits des femmes et des filles et faire prendre en considération le point de vue des femmes dans l'optique de la reconstruction. La participation actuelle du Fonds aux activités coordonnées de l'ONU au Soudan et l'aide qu'il apporte aux femmes soudanaises ont permis aux responsables féminines, représentant toutes les régions du pays, d'arrêter un programme commun en faveur des femmes soudanaises, officiellement présenté en leur nom à la conférence des donateurs d'Oslo tenue en avril 2005.

61. L'aide d'UNIFEM à l'Association d'ex-combattantes Ndabaga – première organisation de femmes démobilisées dans la région des Grands Lacs – a joué un rôle d'impulsion en faveur de l'élargissement des mesures de désarmement, de démobilisation et de réinsertion. En août 2004, UNIFEM et l'Agence canadienne de développement international ont réuni plus de 200 ex-combattantes. Une représentante de Ndabaga a informé le Conseil de sécurité du rôle que pourraient jouer les ex-combattantes dans la lutte contre le VIH/sida et la consolidation de la paix dans leur pays. Les actions de sensibilisation menées par UNIFEM sur le

désarmement, la démobilisation et la réinsertion ont débouché sur un partenariat de plus en plus solide avec la Banque mondiale et le Programme multinational de démobilisation et de réinsertion pour les Grands Lacs, qui ouvre la voie à la prise en compte des sexospécificités dans le cadre des actions de désarmement, de démobilisation et de réinsertion qui sont menées dans toute la région.

3. Objectif 3 : Partenariats stratégiques visant à assurer de nouveaux appuis en faveur de l'égalité des sexes et l'apprentissage dans ce domaine

62. De concert avec les pouvoirs publics, UNIFEM a consolidé les partenariats traditionnels avec les mécanismes nationaux pour la promotion de la femme, les réseaux de femmes parlementaires et les bailleurs de fonds bilatéraux tout en coopérant plus étroitement avec les services de statistique, les Ministères des finances, de la planification, des transports et de la justice. Au sein du système des Nations Unies, UNIFEM continue d'avoir de robustes partenariats avec le PNUD, le FNUAP, l'UNICEF et ONUSIDA et a commencé à développer, en 2004, ses partenariats avec d'autres organismes des Nations Unies tels le BIT et le FIDA. Les ONG et les réseaux de femmes demeurent ses principaux partenaires stratégiques dans le cadre de toutes ses initiatives, mais des partenariats commencent à se dessiner avec des organisations religieuses, avec des réseaux et coalitions d'organisations non gouvernementales se consacrant à un problème donné, et avec des établissements universitaires. Sa coopération s'est également développée avec quelques partenaires du secteur privé. UNIFEM évalue la mesure dans laquelle les partenariats, tels que ceux décrits à la section B ci-dessus, contribuent à élargir et pérenniser les possibilités de parvenir à l'égalité des sexes et d'émanciper les femmes.

63. Le renforcement de l'appui technique et de l'influence d'UNIFEM au sein du Groupe des Nations Unies pour le développement s'est révélé crucial pour l'amélioration de la réponse d'ensemble du système aux engagements des pays de promouvoir l'égalité des sexes dans leurs politiques et programmes. À la demande de l'Assemblée générale formulée dans la résolution 59/250 du 22 décembre 2004 sur l'examen triennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies, le Groupe des Nations Unies pour le développement a créé un groupe de travail sur l'égalité entre les sexes que préside UNIFEM. Ce groupe de travail coordonne et appuie, au sein du Groupe des Nations Unies pour le développement, des actions plus soutenues et plus cohérentes en faveur de l'égalité des sexes et de l'émancipation des femmes, en mettant à profit au niveau des pays les mécanismes de réforme des Nations Unies.

64. Les partenariats avec les organisations du système des Nations Unies continuent de s'améliorer et de se renforcer. Une des priorités tout au long de l'année 2004 a été de renforcer la collaboration avec le PNUD, notamment par l'élargissement de cette collaboration à ses centres régionaux, et l'identification de certains domaines – comme les travaux touchant les objectifs du Millénaire pour le développement et les documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté, l'égalité des sexes dans la reconstruction après un conflit, la participation politique des femmes et la lutte contre le sida – dans lesquels UNIFEM et le PNUD peuvent fournir aux pays concernés une assistance mieux coordonnée et plus cohérente. Le FNUAP a été un partenaire habituel dans les initiatives engagées dans toutes les régions, notamment sur les questions de violence sexiste en Amérique latine et dans tous les pays qui sortent d'un conflit, ainsi que sur les aspects sexospécifiques du

VIH/sida en Afrique et en Asie du Sud. Les partenariats se poursuivent avec l'ONUSIDA, notamment par la participation d'UNIFEM à la Coalition mondiale sur les femmes et le sida et se développent avec l'UNICEF, surtout en matière de promotion de la budgétisation favorisant l'égalité entre les sexes et de regroupement des travaux sur la Convention relative aux droits de l'enfant et la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes pour soutenir l'action n°2 du programme du Secrétaire général pour la poursuite des réformes (voir A/57/387).

65. La coopération avec la Banque mondiale continue de se développer, comme en témoignent les exemples concrets recensés dans 12 pays, notamment en matière d'intégration des sexospécificités dans les processus des OMD et de budgétisation favorisant l'égalité entre les sexes dans le cadre du programme de désarmement, démobilisation et réinsertion dans les Grands Lacs. Les partenariats relativement nouveaux avec le Fonds international de développement agricole en Asie du Sud et en Afrique de l'Ouest francophone, et le partenariat de plus en plus étroit avec le Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) en Amérique latine et en Asie du Sud-Est offrent des possibilités de renforcer la coordination sur l'aspect sexospécifique de la pauvreté rurale.

4. Objectif 4 : Harmonisation de la gestion d'UNIFEM et de ses pratiques et politiques en matière de ressources humaines en vue de rendre compte de son engagement en faveur de l'excellence, de l'autonomisation et des droits

66. Concernant l'harmonisation des pratiques et politiques d'UNIFEM en matière de gestion et de ressources humaines, trois domaines méritent une mention particulière : la clarification des directives opérationnelles entre UNIFEM et le PNUD; l'amélioration de l'efficacité de la gestion financière grâce à la mise en place du système Atlas et l'apport de ressources financières en 2004.

67. Le 7 juin 2004, le PNUD et UNIFEM ont signé les directives révisées sur la relation opérationnelle qui les unit et, le 15 juin 2005, la délégation de pouvoir. Cet accord établit une distinction entre les rôles de supervision et de prestataire de service du PNUD dans le cadre des activités d'UNIFEM, précisant ainsi les domaines de compétence. UNIFEM dispose ainsi du pouvoir de décision sur ses activités, ce qui lui permettra d'accélérer les opérations administratives et financières ainsi que celles ayant trait aux ressources humaines, conformément aux principes du plan de financement pluriannuel.

68. UNIFEM a investi énormément dans la mise en place du système Atlas en 2004. Des groupes spécialisés ont été formés autour des quatre modules suivants : finances; subventions et projets; achats et gestion des ressources humaines. Le fait de disposer, de la part du système, d'informations en temps réel aboutira à une efficacité, rationalisation et décentralisation plus grandes de la gestion des ressources.

5. Objectif 5 : Renforcement de la capacité d'UNIFEM de saisir les occasions qui se présentent et de respecter ses engagements grâce à des ressources plus nombreuses, plus diversifiées et plus régulières

69. En 2004, UNIFEM a réussi à élargir et à diversifier ses sources de financement. Alors que les autres ressources ont plus que doublé, les ressources de base ont connu une croissance très lente. L'accent ayant été mis sur l'exécution et

l'obligation redditionnelle à la suite de l'examen décennal du Programme d'action de Beijing, il est capital d'accroître les ressources de base. Le tableau qui suit compare les prévisions d'UNIFEM pour 2004 au titre du plan de financement pluriannuel et le montant des ressources reçues pour l'année en question.

	<i>Montants prévus pour 2004^a</i>	<i>Montants effectifs en 2004^a</i>	<i>Montants effectifs en 2003^a</i>
Ressources de base	24,2	23,2	21,7
Autres ressources	14,0	25,5	12,3
Divers	1,9	1,6	2,0
Total	40,1	50,3	36,0

^a En millions de dollars des États-Unis.

70. Les contributions versées au Fonds ont dépassé les prévisions pour 2004 de quelque 10 millions de dollars, surtout du fait de l'augmentation des contributions au titre du partage des coûts et des fonds d'affectation spéciale. Par rapport aux contributions reçues en 2003, le montant total des ressources a augmenté de plus de 14 millions de dollars (environ 43 %).

71. Bien que les ressources de base n'aient pas atteint le montant prévu, elles sont passées de 21,7 millions de dollars en 2003 à 23,2 millions de dollars en 2004. Si les ressources de base et les autres ressources d'UNIFEM proviennent pour la plupart d'organismes bilatéraux, elles représentent aussi en partie le fruit des partenariats entre les bureaux de programmes régionaux et le secteur privé, notamment Cisco Systems dans les États arabes et Avon et Full Jazz au Brésil, ainsi que du partenariat avec les fondations privées.

D. Difficultés et priorités futures

72. Le bilan des réalisations, des difficultés et des lacunes d'UNIFEM dans l'exécution du plan de financement pluriannuel provient des évaluations, des rapports de programmes et de projets, des consultations avec les parties prenantes, des directives et des observations qu'UNIFEM a reçues de son comité consultatif. En 2004, le Comité consultatif a commandé une évaluation indépendante de la situation du Fonds (A/60/62-E/2005/10) soulignant les occasions perdues du fait que le statut et les ressources d'UNIFEM n'aient pas été renforcés. Lors de sa quarante-cinquième session, tenue en février 2005, le Comité consultatif a recommandé certaines orientations pour consolider davantage UNIFEM. Dans sa réponse au Comité consultatif, l'Administrateur a préconisé l'examen des recommandations par le Conseil d'administration du PNUD/FNUAP. Partant, le Comité consultatif a fait une déclaration à la session annuelle du Conseil d'administration du PNUD/FNUAP tenue en juin 2005, dans laquelle il a attiré l'attention sur les recommandations à court terme, à savoir : a) remédier au problème de statut qui se pose, en donnant à la Directrice exécutive le rang de sous-secrétaire général, de façon que le Fonds puisse jouer son rôle de spécialiste et responsable de la promotion de l'égalité des sexes auprès des instances dirigeantes qu'il a pour mandat d'influencer; b) par l'intermédiaire du Groupe des Nations Unies pour le développement, donner des

responsabilités précises à UNIFEM en matière de coordination et d'assistance technique pour lui permettre d'assurer l'égalité des sexes au niveau des opérations sur le terrain – y compris dans le cadre des bilans communs de pays/Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement, au titre des objectifs du Millénaire pour le développement et des documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté – en mettant à sa disposition les ressources dont il a besoin pour s'acquitter de ces responsabilités; et c) financer dans son intégralité le plan de financement pluriannuel d'UNIFEM pour 2004-2007

Efficacité des activités de développement

73. Si les possibilités d'intégrer la problématique hommes-femmes dans les mécanismes d'orientation et de coordination, tels que les documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté, les objectifs du Millénaire pour le développement et les approches sectorielles, sont importantes, UNIFEM doit néanmoins renforcer son pouvoir et son rayon d'action pour en influencer l'application et suivre l'impact réel de ces mesures sur l'égalité des sexes. UNIFEM doit investir davantage dans les réseaux d'échange de connaissances et d'action, qui sont disponibles rapidement et peuvent intervenir à chaque étape – de la formulation à l'évaluation en passant par l'application – pour veiller à ce que les considérations relatives à l'égalité des sexes soient prises en compte tout au long du cycle. En outre, tous les textes qui ont trait à l'égalité des sexes – les objectifs du Millénaire pour le développement, la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et le Programme d'action – doivent être appliqués avec cohérence, en particulier dans l'optique de l'efficacité de l'aide. UNIFEM renforcera le suivi des travaux effectués dans le cadre de *Pathways to Gender Equality*³ et son soutien aux pouvoirs publics et à la société civile pour les rendre mieux à même de respecter ces engagements de manière globale.

74. La participation accrue d'UNIFEM à la programmation des activités ayant trait à la paix et à la sécurité a porté ses fruits et permis de répondre aux besoins immédiats. Il faut cependant améliorer l'organisation interne d'UNIFEM pour qu'il puisse intervenir rapidement et efficacement, surtout lorsqu'il s'agit d'obtenir justice pour les femmes dans le cadre de la reconstruction au lendemain d'un conflit et que la période propice pour ce faire ne dure pas très longtemps. Le Fonds collabore avec l'ONU et d'autres partenaires, surtout dans la foulée de la Conférence d'UNIFEM sur l'égalité de traitement des hommes et des femmes dans les situations postérieures aux conflits, à la mise au point d'un mécanisme d'intervention rapide qui offrira un meilleur appui aux pays et à la communauté internationale. Par ailleurs, compte tenu de l'insuffisance des actions menées sur la question de la violence sexiste dans les situations de conflit et d'après conflit, UNIFEM intensifie ses efforts de mobilisation et ses partenariats interorganisations pour assurer la mise en place, face à la violence sexiste, d'une action concertée tirant parti des avantages comparatifs de chaque organisation.

Efficacité d'UNIFEM

75. L'examen triennal des activités opérationnelles et les études internes donnent à penser qu'il convient de renforcer les évaluations dans l'ensemble du système des Nations Unies, notamment au sein d'UNIFEM. Le Fonds prévoit de renforcer sa capacité d'évaluation au cours de la période sur laquelle portera le prochain rapport afin d'améliorer la communication interne, de renforcer les capacités des

partenaires, et de diffuser plus efficacement les enseignements tirés des initiatives qu'il soutient dans le monde entier.

76. L'idée de faire bénéficier de son soutien les entités qui apportent des conseils techniques sur la question de l'égalité des sexes est conforme au message qui se dégage du paragraphe 89 de la résolution 59/250, dans laquelle l'Assemblée générale a engagé les organismes de développement des Nations Unies à s'inspirer de l'expérience technique d'UNIFEM en matière de promotion de l'égalité entre les sexes et de l'examen décennal du Programme d'action de Beijing, pour axer davantage les efforts sur l'exécution et la transparence; elle témoigne aussi de la volonté requise pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement.

III. Recommandations

77. Le Comité consultatif d'UNIFEM qui se compose de représentants de cinq États Membres nommés par le Président de l'Assemblée générale (il s'agit actuellement du Canada, de la Jordanie, du Mexique, du Niger et de la Slovénie) fait des recommandations importantes au Fonds tous les ans. On trouvera ci-après les recommandations qu'il a formulées à sa quarante-quatrième session :

Effacité des activités de développement

1. **Le Comité consultatif encourage UNIFEM à lui faire annuellement rapport sur la manière dont il a utilisé le Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes en tant que base de sa programmation.**
2. **Compte tenu du prochain examen décennal du Programme d'action de Beijing et de la Réunion plénière de haut niveau de l'Assemblée générale sur l'examen quinquennal de la Déclaration du Millénaire, le Comité consultatif encourage UNIFEM à continuer de promouvoir l'égalité entre les sexes et l'émancipation des femmes au moyen de ses processus d'examen et dans les documents finals.**
3. **Reconnaissant la contribution d'UNIFEM au processus de réforme de l'ONU en cours, le Comité consultatif recommande à UNIFEM de continuer de prendre part à ce type de processus, notamment aux discussions sur le rapport du Groupe de personnalités de haut niveau sur les menaces, les défis et le changement. À cet égard, le Comité consultatif encourage UNIFEM à tenir les États Membres informés de l'évaluation organisationnelle et à continuer, en collaboration avec les autres organismes concernés des Nations Unies, de renforcer les bases de l'égalité hommes-femmes dans le système des Nations Unies.**
4. **Le Comité consultatif demande à UNIFEM de travailler avec le Bureau du Groupe des Nations Unies pour le développement, afin de définir, à l'échelle du système, un plan de travail pour la mise en œuvre de la résolution 59/250 de l'Assemblée générale sur l'examen triennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies, et pour s'assurer que l'expertise technique d'UNIFEM aide les équipes de pays des Nations Unies à intégrer l'analyse sexospécifique dans les processus des documents de stratégie pour la réduction de la**

pauvreté (DSRP) et dans le bilan commun de pays et le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement.

5. Le Comité consultatif se félicite du projet de nouvelle stratégie concernant le Fonds d'affectation spéciale à l'appui de la lutte contre la violence à l'égard des femmes; il se félicite également du fait que les actions et les investissements dans le domaine de l'élimination de la violence contre les femmes soient reconnus comme un gain rapide de développement dans le rapport sur le Projet Objectif du Millénaire intitulé : *Investir dans le développement : plan concret pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement*⁴, et encourage UNIFEM à sensibiliser les États Membres sur la nécessité de reconstituer le Fonds d'affectation spéciale.

Efficacité de l'Organisation

6. Le Comité consultatif prend note de ce que fait UNIFEM pour parachever le cadre de collaboration avec le Département des opérations de maintien de la paix et le Département des affaires politiques pour appliquer ensemble la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité, et encourage le Fonds à faire aboutir cet exercice.

7. Le Comité consultatif prend note avec satisfaction du rapport sur la mise en œuvre de la première année du plan de financement pluriannuel (PFP) 2004-2007 et se félicite de l'accent mis sur les résultats. Il encourage les donateurs et les donateurs potentiels à contribuer davantage aux ressources de base d'UNIFEM et à s'engager en faveur d'un financement pluriannuel. Le Comité consultatif encourage UNIFEM à se faire entendre de tous les États Membres à cet égard, notamment en adressant annuellement aux missions permanentes des appels écrits soulignant les besoins prioritaires du Fonds.

8. Le Comité accueille favorablement les directives révisées sur les relations opérationnelles entre UNIFEM et le PNUD et attend avec intérêt l'établissement du Comité de contrôle et la publication des instruments de délégation de pouvoir.

9. Le Comité consultatif est d'avis qu'UNIFEM devrait participer à tous les comités, organes et réunions interdépartementaux et interinstitutions de haut niveau, comme le Comité exécutif pour la paix et la sécurité, le Comité exécutif pour les affaires humanitaires et le Comité permanent interorganisations.

10. Le Comité consultatif salue l'important accroissement des ressources provenant de divers partenaires enregistré par le Fonds, qui est parvenu à se faire entendre du secteur privé. Il l'encourage à poursuivre la mobilisation de ressources pour l'exercice 2005-2007, notamment par la promotion de ses objectifs.

11. Le Comité consultatif soutient la volonté d'UNIFEM de renforcer la prévisibilité de ses ressources et d'élever le niveau de ses prestations; il recommande que, sauf nécessité de changer de formule, la Directrice exécutive soit en mesure d'approuver l'allocation des fonds de base pour la programmation aussitôt que possible après le 1^{er} janvier. Cette pratique

sera examinée à la réunion du Comité consultatif. Dans la mesure où il s'écoule plusieurs mois entre l'allocation des fonds et leur décaissement effectif, le Comité consultatif recommande que des ajustements soient effectués si nécessaire.

12. Le Comité consultatif approuve la répartition des ressources d'UNIFEM proposée dans le rapport financier.

En conclusion

13. Le Conseil consultatif prie UNIFEM de lui faire rapport annuellement sur le progrès accomplis dans la mise en œuvre de son plan de financement pluriannuel 2004-2007, en rendant compte des progrès réalisés selon les résultats et les indicateurs principaux.

14. Le Conseil consultatif décide de convoquer deux autre réunions, avant la session de fond de 2003 du Conseil économique et social et avant la soixantième session de l'Assemblée générale, en vue de décider à quelle commission il conviendra de confier l'examen de la résolution sur UNIFEM, du projet de budget pour l'exercice biennal 2005-2007 et des autres questions en suspens.

15. Le Comité consultatif exprime ses remerciements au Groupe consultatif pour son rapport intitulé : « Évaluation d'UNIFEM : passé, présent et avenir du Fonds » (A/60/62-E/2005/10, annexe).

16. Le Comité consultatif exprime sa gratitude à UNIFEM pour son appui constant et la poursuite de ses efforts en faveur de la justice pour les femmes depuis la tenue, en septembre 2004, de la première Conférence sur l'égalité de traitement des hommes et des femmes après un conflit.

Notes

¹ L'examen a été mené notamment lors des débats tenus à la quarante-neuvième session de la Commission de la condition de la femme. Voir *Documents officiels du Conseil économique et social, 2005, Supplément n° 7* (E/2006/27).

² La reproduction d'une initiative soutenue par UNIFEM suppose son imitation ou son adaptation. Il y a transposition à une plus grande échelle ou institutionnalisation lorsqu'un autre organisme met en place l'initiative en question dans plusieurs endroits (par exemple, adoption d'une démarche d'accompagnement sociopsychologique dans tous les États d'un pays) ou l'intègre et prévoit les fonds nécessaires dans le cadre de programmes existants (par exemple, intégrer un cours de formation pilote dans le programme d'une université).

³ Lee Waldorf, *Pathways to Gender Equality: CEDAW, Beijing and the MDGs* (UNIFEM, New York, 2004).

⁴ Encadré 5.1. recommandation n° 16. Le rapport, publié d'abord par Earthscan (London and Sterling, Virginie, États-Unis d'Amérique, 2005), peut être consulté au <<http://www.unmillenniumproject.org>>.